

L'an deux mil dix-huit, le 5 juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : ..... Nicolas BŒUF ..... pouvoir à Serge LACROIX  
..... Rachel BOURGEOIS ..... pouvoir à Grégoire LONG  
..... Hülya KAPTAN ..... pouvoir à Laurence MAS  
..... Sandrine PRUDENT ..... pouvoir à Mekkia ED DHIMENE  
..... Eddy LUSSIANA  
..... Patrice MOREL  
..... Magali PEUGET  
Membre absent : ..... Estelle BERREZ

Monsieur le Maire signale que Catherine DURY arrivera en retard à cette séance.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil ; Monsieur Alain-Stéphane OBERSON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de séance du 24 mai 2018.

Grégoire LONG émet les remarques et demandes suivantes :

- ✓ *Aucune mention n'a été faite dans le compte-rendu de la séance de Conseil du 24 mai dernier concernant les réclamations portant sur le nouveau sens de circulation. Il demande donc que toutes les remarques sur ce sujet soient consignées dans les prochains comptes-rendus, ainsi que le débat tenu sur ce sujet entre lui-même et M. le Maire ;*
- ✓ *Aucun article ou encart n'est paru dans la presse concernant ce même sujet.*

**18h40 : arrivée de Catherine DURY.**

Monsieur le Maire rappelle à Grégoire LONG que les comptes-rendus de Conseils ne sont plus détaillés et qu'il n'y est plus consigné les conversations, échanges et dialogues qui animent les réunions - et ce depuis plus de 2 ans. Le compte-rendu de Conseil est un document qui synthétise les décisions et les thèmes abordés en réunion. Si un conseiller souhaite que certains échanges soient consignés dans le compte-rendu, il doit adresser par écrit au secrétariat de mairie la rédaction demandée. Concernant les articles de presse, M. le Maire précise qu'il n'a pas la mainmise sur les publications et rappelle le principe de liberté de la presse. Il ajoute que Céline Angonin, du Progrès, a rédigé un article reprenant les commentaires Facebook relatifs au plan de circulation.

Grégoire Long confirme qu'il transmettra le texte qu'il souhaite porter au compte rendu.

**Après cet échange, Grégoire LONG quitte la réunion à 18h45.**

Monsieur le Maire poursuit en présentant les commissions et réunions tenues depuis le 24 mai 2018, à savoir :

- ✓ CCAS : ..... lundi 28 mai 2018
- ✓ 1<sup>o</sup> commission : ..... lundi 28 mai 2018
- ✓ 2<sup>o</sup> commission : ..... mercredi 30 mai 2018
- ✓ Exécutif : ..... mardi 5 juin 2018
- ✓ Comité technique Revitalisation : ..... jeudi 7 juin 2018
- ✓ 3<sup>o</sup> commission : ..... jeudi 14 juin 2018
- ✓ Exécutif : ..... lundi 18 juin 2018

Les documents remis sur table au début de la séance sont les suivants :

- ✓ Consultation marchés publics : présentation des résultats ;
- ✓ Subventions aux associations 2018.

## **1. Affaires générales**

### ➤ **Pacte financier et fiscal de solidarité (PFFS)**

#### 1/ Fonds de concours à verser par la CC Jura Sud aux communes - dont Moirans-en-Montagne

Monsieur le Maire expose au Conseil que la baisse potentielle de fiscalité (147 711 €) moins le FPIC 2017 (56 112 €) donnent le montant du fonds de concours à verser à la commune par la Communauté de Communes Jura Sud. Pour information, le montant du FPIC 2018 pour Moirans-en-Montagne est de 53 206 €. Le montant du fonds de concours à recevoir de la Communauté de Communes Jura Sud s'élève à 94 505 €, contre 91 599 € prévus dans la convention.

Il convient donc d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant n°1 au PFFS.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

Il convient également d'autoriser Monsieur le maire à solliciter le versement du fonds de concours à la Communauté de Communes Jura Sud.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### 2/ Fonds de concours à verser par la commune de Moirans-en-Montagne à la CC Jura Sud

Enfin, il convient d'autoriser le versement par la commune de Moirans-en-Montagne à la Communauté de Communes Jura Sud du fonds de concours d'un montant de 34 250 €.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

### ➤ **Mont Robert : acquisition d'un terrain aux Consorts POIRIER**

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt pour la commune d'acquérir un terrain situé « Côte à la Bayette ». Des échanges ont eu lieu entre la commune et les consorts Poirier, propriétaires du terrain. Après évaluation des bois par les services de l'ONF, Monsieur le Maire propose d'acquérir le terrain cadastré section AL n° 4 (8 293 m<sup>2</sup>) situé Côte à la Bayette, à M. Poirier Eugène - 2 Allée Robert Schuman 21850 Saint-Apollinaire (succession), M. Poirier Jean - 6 Chemin de l'Abattoir 39570 Montmorot, M. Poirier Georges - 5 rue des Roses 25640 Marchaux et Mme Poirier Colette - 20 rue du Bief du Moulin 21600 Longvic, pour un montant de 8 600 €.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

### ➤ **Mont Robert : acquisition d'un terrain aux Consorts GRAND-DUVOY**

Monsieur le Maire propose d'acquérir également le terrain cadastré section AL n° 1 (887 m<sup>2</sup>) situé Côte à la Bayette à Mme Francine Duvoy-Grand - Immeuble Saint-Bernard 73230 Barby, pour un montant de 800 €.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **Taux réduit de TVA : action de la CAPEB**

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet du Gouvernement de supprimer le taux réduit de TVA dans le secteur du bâtiment notamment en matière d'emploi, d'aménagement du territoire, de réhabilitation du bâti, de sécurité des logements, d'économie d'énergies et d'avenir des entreprises locales et propose, suite au courrier du Président de la CAPEB du Jura, de demander au Gouvernement de ne pas supprimer les taux réduits de TVA dans le secteur du Bâtiment et de ne pas y apporter de substantielles modifications. M. le Maire partage l'avis de la CAPEB, en particulier pour le territoire rural et les pertes d'emplois que cela peut générer.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

➤ **Personnel : contrat d'apprentissage CAP Petite Enfance**

Monsieur le Maire propose le recours à un contrat d'apprentissage d'une durée de 2 ans à l'école maternelle Liloludy. Le coût mensuel serait de 412,14 € soit pour les 3 derniers mois de l'année 2018 : 1 236,42 € (donc environ 5 000 € par an). Cette dépense n'est pas inscrite au budget primitif 2018. La rémunération des apprentis de moins de 18 ans est de 25 % du SMIC la 1<sup>ère</sup> année, 37 % du SMIC la 2<sup>ème</sup> année.

Mekkia Ed-Dhimene se retire de la séance et ne prend pas part au vote, sa fille Janna étant pressentie pour ce contrat.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 11
- Contre : 0
- Abstention : 0

**2. Projet de revitalisation du bourg-centre**

➤ **Etude de programmation Phase 3**

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avancement du projet de revitalisation. La phase 3 de l'étude de programmation a été présentée (fiches-action) lors de la réunion du comité technique le 7 juin 2018 ; les fiches ont ensuite été diffusées à chaque conseiller municipal le 8 juin 2018. La phase 3 est une base de travail qui permet de planifier chaque action dans le temps (plan d'actions pluriannuel).

Joëlle Ragozza présente un tableau récapitulatif de cette phase 3, en rappelant au préalable les différentes étapes de cette étude.

En préambule, il est rappelé que Moirans-en-Montagne a été retenu par la Région Bourgogne Franche Comté, suite à l'appel à projet régional, pour une action de revitalisation bourg-centre, ainsi que 5 autres bourgs centres du Haut Jura. Ces candidatures ont été présentées par le Pays du Haut Jura. L'étude de programmation a été confiée aux cabinets Soliha et Au-delà du Fleuve et comprend :

- une première phase : diagnostic du territoire et définition des enjeux,
- une seconde phase : programmation des actions (habitat, commerce, tourisme, aménagements urbains etc.),
- une troisième phase : le plan d'actions pluriannuel.

La phase 3 compte 8 actions prioritaires pour le projet de revitalisation :

1. Test Plan de Circulation
2. Plan de circulation
3. Politique de stationnement
4. Typologie des voies et espaces publics
5. Halle de la grenette et cœur commercial
6. Habitat en cœur historique de ville

7. Ilot de l'église, quartier historique
8. Ilot du cinéma, création de quartier.

Pour chaque action, le comité technique a travaillé sur :

- une planification dans le temps par ordre de priorité,
- un montant prévisionnel de l'opération,
- la définition du maître d'ouvrage (qui porte le projet),
- les partenaires techniques à mobiliser et les financeurs potentiels.

La prochaine réunion du Comité de Pilotage prévue le 17 juillet 2018 doit permettre d'échanger sur ce travail de planification des opérations, en s'assurant de la cohérence des actions avec les axes stratégiques définis :

- Habitat : ré-habiter le cœur de Moirans-en-Montagne
- Commerce : retrouver la centralité commerciale pour le rayonnement du bourg-centre
- Circulation et stationnement : apaiser les circulations et conforter la dynamisation
- Paysages et perception : l'identité locale support de l'attractivité
- Tourisme : diversifier les moteurs de la promotion touristique pour reconquérir le centre
- Equipements, services, associations : des vecteurs privilégiés pour le vivre-ensemble.

Suite au comité de pilotage du 17 juillet, le Conseil Municipal devra se prononcer sur la convention-cadre à signer avec la Région Bourgogne Franche Comté.

Pour illustrer ce que pourrait être le centre-ville de Moirans-en-Montagne lorsque les aménagements nouveaux seront réalisés, les cabinets Soliha et Au-delà du Fleuve ont réalisé une vidéo numérique. Monsieur le Maire propose au Conseil de visionner cette vidéo. Ce type de document pourra faire partie des éléments à présenter au public dans la maison du projet.

### **3. Avancement des travaux des commissions communales**

#### ➤ Commission Affaires Sociales – Logement (Jean-Pierre Brocard)

##### **OPH du Jura : projet de maison des aînés**

Jean-Pierre Brocard informe le Conseil sur l'état d'avancement du projet de maison des aînés. Une réunion a eu lieu le 2 juillet 2018 avec l'OPH du Jura et Georges Ladoy, l'architecte retenu suite au concours d'architectes engagé par l'OPH du Jura. Le projet comporte 4 T2 de 55 m<sup>2</sup> (loyer prévisionnel : 300 € par mois), et 8 T3 de 70 m<sup>2</sup> (400 € par mois), chaque logement possédant sa terrasse couverte, des espaces verts (et donc peu de voirie), un cheminement de promenade le long du Murgin.

Les logements seront réalisés en 2 tranches (première tranche de travaux en 2019 pour la réalisation de 8 logements, sous réserve des financements). Les ateliers existants seront rasés et la maison « Bois » sera mise en vente.

#### ➤ Commission Education – Culture – Commerce et Communication (Laurence Mas)

##### **Accueil de loisirs Tom Pouce : Bilan CAF 2017**

Laurence Mas informe le Conseil qu'une réunion a eu lieu le 15 juin 2018 avec la CAF et les FRANCAS afin de dresser le bilan du centre de loisirs pour l'année 2017. La fréquentation du centre baisse depuis 2 années.

Quelques chiffres clés :

- ✓ Activité réelle = 61 836 heures contre 78 131 heures prévues au contrat et 64 368 heures en 2016 ;
- ✓ Réfaction de la CAF en 2017 : 8 303,81 € contre 11 434,54 € en 2016 ;
- ✓ Budget de fonctionnement des FRANCAS : 344 081,62 €, dont :
  - 35 % CAF - 35 % Commune - 29 % parents - 1 % autres
  - Moyenne départementale : 28 % CAF - 33 % collectivité - 30 % parents - 9 % autres
- ✓ Excédent 2017 : 8 912 €, à déduire de la subvention communale à verser en 2018
- ✓ Analyse des écarts par rapport à l'exercice 2016 :
  - Périscolaire : Matin (+ 11 %), midi (stable), soir (- 19 %), mercredi après-midi (- 18 %) et TAP (stable)

- Extrascolaire : petites vacances (- 15 %), vacances d'été (+ 47 %)
- ✓ Prix de revient horaire : 5,56 € contre 5,39 € en 2016 et 5,32 € en moyenne départementale 2016
- ✓ Frais de personnel : 66 % en 2017 contre 56 % en 2016 et 68 % en moyenne départementale 2016

Laurence Mas ajoute que le « plan mercredi » mis en place par le gouvernement sera à examiner avec les FRANCAS et la CAF, dès que les modalités seront disponibles.

### **Convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2017 : avenant n°2**

Laurence Mas rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 24 mai 2018 autorisant le versement d'un 1<sup>er</sup> acompte de 45 000 € à l'association Les FRANCAS du Jura pour l'année 2018. La Trésorerie demande l'établissement d'un avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2017 pour l'année 2018, afin de pouvoir verser cet acompte sur cet exercice, en attendant la signature d'une nouvelle convention pour la période 2018-2021.

Monsieur le Maire sollicite donc le Conseil sur l'approbation de l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2017 avec les Francas du Jura.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

### **Contrat Enfance et Jeunesse 2018 – 2021**

La signature de la Convention CNAF est prévue en juillet 2018. La préparation des éléments du contrat sera terminée en octobre 2018 (point sur l'activité à fin septembre 2018). Le contrat devrait être signé en début d'année 2019. Il n'y aura pas de versement d'acompte en 2018 par la CAF (47 K€ prévus au BP 2018).

### **Bilan des manifestations du mois de juin**

Laurence Mas présente un premier bilan :

- ✓ Fête de la musique : un temps magnifique et beaucoup de monde. A renouveler ;
- ✓ Pique-nique moirantin : peu de fréquentation, mais très convivial. Pour la première fois, il a pu se dérouler en extérieur grâce à une météo exceptionnelle. A renouveler ;
- ✓ Concerts :  
Festival de musique baroque du Jura : environ 80 personnes. Très beau concert de qualité ;  
Ecole de musique Jura Sud (journée chantante, Sahara, orchestre junior) : 480 participants (regroupement de plusieurs écoles).
- ✓ Prochaines manifestations :  
Idéklic : programmation assurée par la nouvelle directrice artistique  
Marchés nocturnes les jeudis 19 juillet et 23 août  
Fête patronale et vide-grenier le 4 août.

### ➤ **Commission Travaux & Environnement (Didier Berrez)**

#### **Façade de l'église Saint-Nicolas**

Didier Berrez informe le Conseil que les travaux ont dû être interrompus pour raisons de sécurité le 21 juin dernier (non-conformité de l'échafaudage). Ils sont aujourd'hui terminés. La tranche de travaux à venir - finalisation des façades y compris le clocher - a été chiffrée par les Ets Pesenti (98 K€ HT) et a été transmise à la DRAC pour une nouvelle demande de financement. Ce dossier sera intégré à l'opération « ilot de l'église ».

Un relevé 3D de l'église et de ses façades a été réalisé par un drone.

#### **Dalkia - Contrat de délégation de service public : avenant n°1**

Didier Berrez rappelle la procédure de négociation engagée avec Dalkia, avec le soutien technique du cabinet Inddigo.

Après différents échanges avec Dalkia, le délégataire a proposé une baisse de 6% du tarif R2, ce qui représente une baisse significative pour les abonnés.

Didier Berrez présente un tableau récapitulatif de cette baisse de tarif proposée. Pour la commune de Moirans-en-Montagne (chauffage des bâtiments), ce nouveau tarif permettra une économie prévisionnelle de 2 100 € par an et 27 400 € au total sur les 13 ans à venir (durée résiduelle du contrat). Pour la Communauté de Communes Jura Sud, l'économie sera de 3 700 € par an, soit 48 000 € sur les 13 années à venir.

Afin de bénéficier du meilleur tarif R2, il convient de signer un avenant au contrat de délégation de service public de production, de transport et de distribution du réseau de chaleur signé avec Dalkia le 25 août 2009.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### **Marchés publics : attributions**

##### **Travaux de réhabilitation des espaces pastoraux**

Didier Berrez propose de reporter la décision d'attribution des lots à une prochaine séance du Conseil Municipal. L'analyse des offres n'est pas aisée et il est proposé de rencontrer les 3 entreprises ayant fait les meilleures offres pour échanger sur leurs propositions respectives.

##### **Travaux de voirie communale**

Didier Berrez rappelle les secteurs concernés : la zone d'activité Le Petit Gezon (revêtement de chaussée), la rue de Barges (aménagement d'un trottoir), le Chemin de la Croix Landoz (reprise de talus).

Vu le résultat de la Commission d'appel d'offres, Monsieur le Maire propose au Conseil de confier le programme de travaux de réfection de voirie 2018 à l'entreprise SJE Agence Colas Nord-Est 301 route de Chilly 39570 Messia-Sur-Sorne pour un montant total de 44 979,05 € HT.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### ➤ **Commission des Finances (Jacques Bauduret)**

##### **Notification du FPIC 2018**

Jacques Bauduret rappelle que la loi de finances 2012, par l'article 144, a institué le fonds national des ressources intercommunales et communales (FPIC) régi par les articles L.2336-1 à L.2336-7 et R.2336-1 à R.2336-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dispositif consiste à prélever une partie des ressources fiscales des communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) considérées plus riches que 90 % de la moyenne, et à reverser les sommes ainsi collectées aux communes et EPCI considérés défavorisés selon les critères de potentiel financier, de revenu par habitant et d'effort fiscal.

Le montant du prélèvement global du territoire de la Communauté de Communes Jura Sud pour 2018 s'élève à 325 859 €. Dans le dispositif de droit commun, ce prélèvement est d'abord réparti entre l'EPCI et ses communes-membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale (CIF), la part communale étant ensuite répartie entre les communes en fonction de leur potentiel financier par habitant et de leur population.

Toutefois, il est possible de modifier cette répartition du prélèvement dans un délai de 2 mois à compter de la note d'information de l'Etat reçue en date du 11 juin 2018. Il existe deux méthodes dérogatoires :

##### 1. La méthode dérogatoire n° 1

« à la majorité des 2/3 » prise par délibération des 2/3 du Conseil Communautaire mais qui ne permet pas de s'écarter de plus de 30 % de la répartition de droit commun reçue en information par le Préfet dans les communes de la Communauté de Communes Jura Sud et à la Communauté de Communes Jura Sud ;

1. La méthode dérogatoire n° 2 dite méthode dérogatoire « libre » qui nécessite une délibération à l'unanimité du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Jura Sud ou à la majorité des 2/3 du Conseil Communautaire et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de Communes Jura Sud dans le délai de 2 mois à compter de l'information du Préfet du Jura (une commune qui ne délibère pas dans ce délai de deux mois est réputée avoir délibéré favorablement).

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la méthode dérogatoire à adopter, en tenant compte de la mise en place du Pacte Fiscal et Financier de la CC Jura Sud avec ses communes-membres et de ses modalités.

Après en avoir délibéré, le Conseil souhaite utiliser la méthode de répartition dérogatoire n° 2 dite « libre » et décide de déroger au dispositif de droit commun de répartition du FPIC en retenant pour 2018 un prélèvement intégral de celui-ci sur la Communauté de Communes Jura Sud, en contrepartie d'une déduction de la part communale du FPIC selon les modalités inscrites dans le pacte fiscal et financier signé avec les communes. Le Conseil approuve donc la méthode de répartition dérogatoire dite « libre », en retenant un prélèvement intégral sur la Communauté de Communes Jura Sud :

Montant intégral prélevé sur l'EPCI : .... 325 859 €

Montant FPIC Moirans-en-Montagne : ... 53 206 €

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### Subventions aux associations

Jacques Bauduret demande au Conseil de se prononcer sur le versement des subventions :

ORGANISMES	MONTANT
La Fraternelle – Cinéma François Truffaut	12 500 €
OGEC – Ecole privée Saint-Joseph	23 670 €
Amicale des pompiers	335 €

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 13
- Contre : 0
- Abstention : 0

#### 4. Questions diverses et communications

- ✓ M. et Mme PARIS-BRIANÇON (hôtel *Le Mélèze*) nous ont fait parvenir le faire-part de naissance de leur fils né le 21/04/2018 ;
- ✓ Le lycée Pierre Vernotte nous adresse ses remerciements pour l'octroi d'une subvention pour le voyage à Guédelon sur le chantier médiéval de construction historique d'un château fort ;
- ✓ Mme Marie-Christine DALLOZ a adressé ses félicitations à la commune pour l'obtention du prix des Villes et Villages fleuris ;
- ✓ Isabelle MORLOT-DEHAN a fait part de sa demande de mutation pour rejoindre le SIDEC au 01/10/2018 ;

- ✓ M. Guy CARON, ancien proviseur du lycée Pierre Vernotte, est décédé le 27 juin 2018. M. le Maire souhaite lui rendre hommage pour son dynamisme hors du commun. Guy Caron a fait beaucoup pour le lycée, mais aussi pour le territoire, c'est en effet grâce à lui que Moirans-en-Montagne a sollicité le label Villes et Métiers d'Art. D'humeur toujours égale, Guy Caron était apprécié de tous dans le cadre de sa collaboration avec les élus et les acteurs du territoire. M. le Maire et 4 autres personnes du lycée se sont rendus à ses obsèques.

**Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20h30.**

Le secrétaire de séance,  
Alain-Stéphane OBERSON



Le Maire,  
Serge LACROIX

**Les Conseillers Municipaux**

Laurence MAS 	Didier BERREZ 	Jacques BAUDURET 	Jean-Pierre BROCARD 	Catherine DURY 
Annabelle BOUVARD 	Jean-Pierre LANCON	Mekkia ED-DHIMENE 	Alain-Stéphane OBERSON	